



ENERGIE FOSSILE
EXPERTISE
ANALYSE



Webconf' APCC # 13

Mercredi 14 Décembre 2016

Reporting et Climat



Agenda

- **Accueil – Introduction (5')**
- Reporting Climat : Article 173-IV de la loi TECV par Romain Poivet (15')
- Questions-Réponses (10')
- Témoignage de Jean-François Fillaut (15')
- Questions-Réponses (10')
- Conclusion (5')

Introduction

Jean-François Fillaut, Cabinet ESPERE



Romain Poivet, ADEME

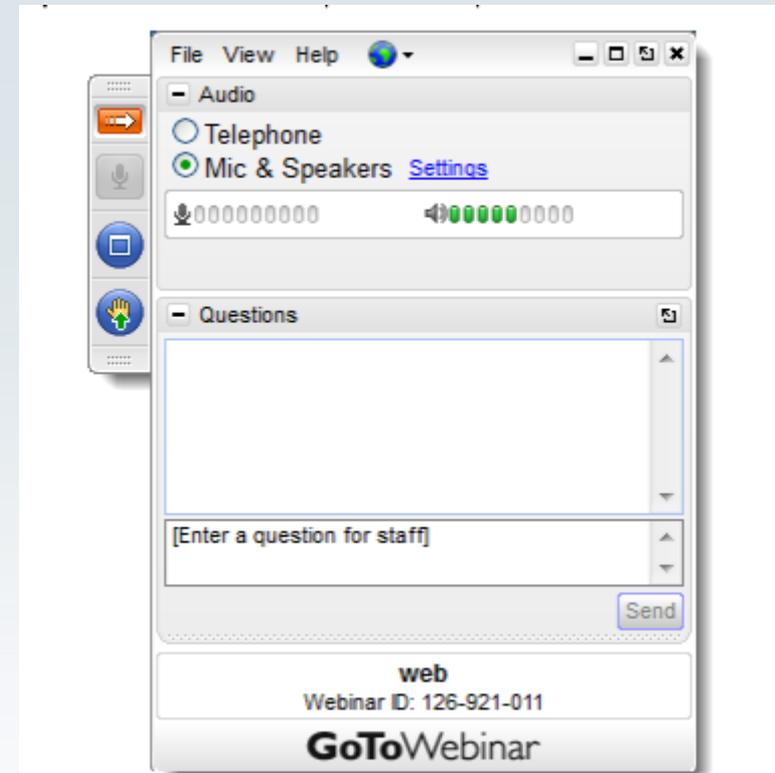


Marie Gaborit et Renate Schaefer



Introduction

- Qu'est ce que l'APCC :
 - L'Association des Professionnels en Conseil Climat Energie et Environnement
- Votre panneau de contrôle ->
 - Tout au long de la Webconf' vous pourrez poser des questions, les questions seront traitées à la fin de chaque intervention par Marie et Renate



Agenda

- Accueil – Introduction (5')
- **Reporting Climat : Article 173-IV de la loi TECV par Romain Poivet (15')**
- Questions-Réponses (10')
- Témoignage de Jean-François Fillaut (15')
- Questions-Réponses (10')
- Conclusion (5')

Reporting Climat : Art 173-IV de la loi TECV

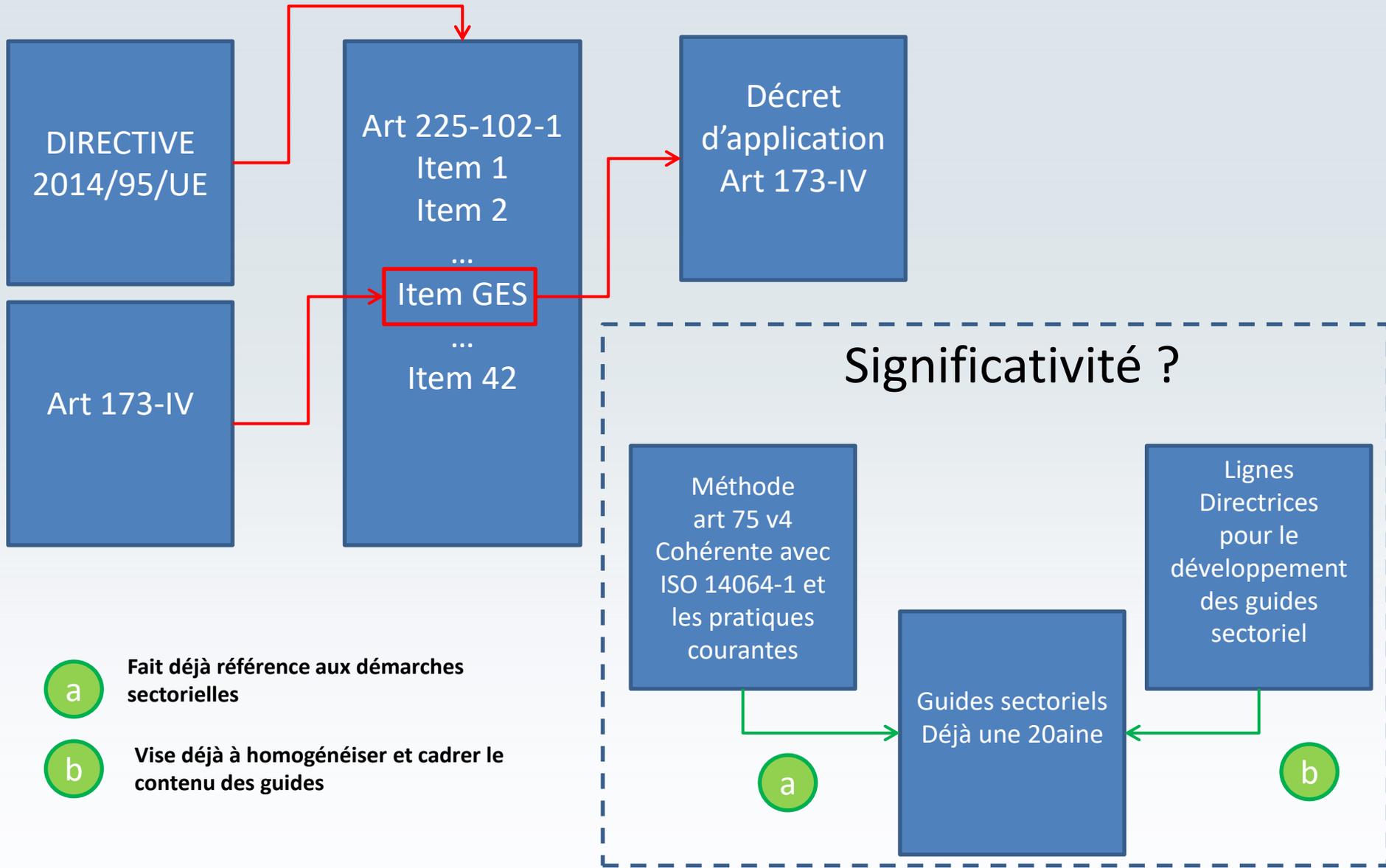
- Modifie l'art. 225-105-1 du Code de Commerce
- Décret n° 2016-1138 du 19 août 2016 amende l'article R. 225-105-1 du code du commerce
 - Intègre l'économie circulaire, l'utilisation durable des ressources, le gaspillage alimentaire et « le reporting climat » dans le reporting extra-financier des entreprises
- Vise le rapport sur la responsabilité sociétale des entreprises annexé à leur rapport annuel de gestion

Reporting Climat : Art 173-IV de la loi TECV

- *« Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit »*
- Notice du décret *« le présent décret étend le champ des informations attendues aux postes significatifs d'émissions directes et indirectes, sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise, c'est-à-dire comprenant l'amont et l'aval de son activité ».*

Reporting Climat : Art 173-IV de la loi TECV

- Cible :
 - Entreprises visées par l'art 225-105-1 du Code de Commerce
 - les entreprises de plus de 500 salariés et dont le chiffre d'affaire dépasse 100M€
 - Environ 1 100 entreprises seraient visées
 - 55% ne sont pas cotées
- Applicable aux exercices clos au 31 janvier 2016



a

Fait déjà référence aux démarches sectorielles

b

Vise déjà à homogénéiser et cadrer le contenu des guides

Significativité des émissions

- La révision de la norme ISO 14064-1 prévoit :
 - Principe de prise en compte des émissions directes et indirectes significatives (« shall identify and evaluate »)
 - Pas de critères imposés
 - Une liste de critères pouvant être retenus est fournie en annexe : contribution du poste, niveau d'influence...
 - D'autres critères peuvent être retenus mais ils ne doivent pas viser une minoration des émissions indirectes

Liste indicative des critères (1/2) [14064-1 Rev]

- Liste indicative des critères pour la définition des postes significatifs
 - contribution du poste : émissions indirectes présumées être conséquentes
 - niveau d'influence : capacité de l'organisation à réduire les émissions le long de sa chaîne de valeur
 - existence d'un risque ou d'une opportunité : les émissions indirectes contribuant à l'exposition au risque ou constituant une opportunité d'activité
 - utilisateurs prévus : les émissions indirectes réputées critiques pour les utilisateurs attendus des données rapportées

Liste indicative des critères (2/2) [14064-1 Rev]

- Liste indicative des critères pour la définition des postes significatifs
 - existence de lignes directrices pour le secteur : les émissions indirectes considérées comme significatives par des lignes directrices du secteur
 - sous-traitance : les émissions indirectes estimées significatives d'une activité sous-traitée
 - motivation des salariés : les émissions indirectes dont la prise en compte peut motiver les salariés ou fédérer un esprit d'équipe autour du changement climatique

Guides sectoriels

- 18 guides sectoriels sont recensés par le centre de ressources bilans GES
 - Filière agri/agro + Viti-vinicole + spiritueux + boulangerie industrielle
 - Granulats
 - Travaux publics (+ guide européen) + bâtiment
 - Chimie + fertilisants
 - Métier de l'aérien
 - Commerce de distribution
 - Eau et assainissement
 - TNIC
 - Sanitaire et médico-sociaux
 - Tertiaire non marchand
 - Financier
 - Ameublement
- Existence du protocole déchet EpE.
- D'autres secteurs ont développés des outils sectoriels comme le LEEM ou bien les transports publics (T2K)

Recommandations de la TCFD

- Le 14 décembre 12pm GMT la TCFD publiera ses recommandations relatives aux informations sur les risques financiers liés au climat utilisables par les entreprises dans leur communication aux investisseurs, prêteurs, assureurs et autres parties prenantes
- 2 mois de consultation publique

Le futur du reporting climat

- ACT : Assessing low Carbon Transition
 - Projet ADEME-CDP
 - Cohérence de la stratégie des entreprises avec une économie bas carbone future
 - Présentation WebConf en janvier
 - Consultation des méthodes de la phase pilote
 - <https://collaborase.com/ACT-consultation>
 - <http://actproject.net/>

Agenda

- Accueil – Introduction (5')
- Reporting Climat : Article 173-IV de la loi TECV par Romain Poivet (15')
- **Questions-Réponses (10')**
- Témoignage de Jean-François Fillaut (15')
- Questions-Réponses (10')
- Conclusion (5')

Questions / Réponses



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Agenda

- Accueil – Introduction (5')
- Reporting Climat : Article 173-IV de la loi TECV par Romain Poivet (15')
- Questions-Réponses (10')
- **Témoignage de Jean-François Fillaut (15')**
- Questions-Réponses (10')
- Conclusion (5')

Reporting et climat

- **Rappel des obligations réglementaires en France**
- **Evolutions européennes et internationales**
- **Bonnes pratiques**
- **Tendances et perspectives**

Rappel des obligations réglementaires en France

- **Reporting et climat**
 - **dans la loi Grenelle 2**
 - Article 75 : Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan climat-énergie territorial
 - Article 225 : généralisation des rapports annuels DD ou RSE pour les entreprises
 - **dans la loi Transition Énergétique pour la Croissance Vert (TECV)**
 - Article 173.IV et VI : cf. présentation précédente par Romain Poivet

Rappel des obligations réglementaires en France

- **Article 75 / Bilan GES réglementaire et PCAET obligatoire**
 - Pour les entreprises > 500 salariés en France métropolitaine ou > 250 personnes pour les régions et départements d'Outre mer
 - Pour les personnes morales de droit public > 250 personnes, et l'Etat
 - Pour les collectivités territoriales de + 50.000 habitants
- **Publication (décret du 24 décembre 2015)**
 - Tous les 4 ans pour les entreprises (initialement, la fréquence était de 3 ans)
 - Calé sur la fréquence des audits énergétiques
 - Publication sur <http://www.bilans-ges.ademe.fr/>
 - Tous les 3 ans pour les autres obligés

Rappel des obligations réglementaires en France

- **Article 225 / Publication annuelle** dans le rapport extra-financier des informations suivantes :
 - *Pour toutes les entreprises > 500 salariés et dont le CA dépasse 100 M€*
 - « Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit »
 - *Pour les sociétés cotées sur un marché réglementé*
 - « L'adaptation aux conséquences du changement climatique »
 - *Les sociétés commerciales de forme juridique SAS, SARL, SNC et SCS ne sont pas soumises à ces obligations*

Rappel des obligations réglementaires en France

- A partir de l'exercice clos au 31.12.2016, toutes les sociétés sont concernées par **l'obligation de vérification**
 - *Obligation de vérification des informations par un organisme tiers indépendant*
 - *Attestation de présence du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales*
 - *Vérification de la pertinence et de la sincérité des informations*
 - *Attestation de présence*
 - *Donner un avis sur les explications relatives à l'absence de certaines informations*
 - *Avis motivé sur la sincérité des informations (arrêté du 13 mai 2013)*
 - *S'assurer de la mise en place d'un **processus de collecte** visant à l'**exhaustivité** et à la **cohérence** des informations, avec :*
 - *Des personnes en charge de la collecte*
 - *Des procédures de contrôle interne*
 - *Décrire les irrégularités*
 - *Donner un avis motivé sur la sincérité des informations*
 - *Anomalies ?*
 - *Réserves ?*
 - *Observations sur les procédures utilisées ou sur le contenu de certaines informations*

Evolution européenne et internationale

- **Directive Européenne NFR (Non Financial Reporting)**

- Directive 2014/95/UE sur la publication d'informations non financières

- Transcription en droit national pour chaque Etat membre : prévue le 6 décembre 2016, retardée en 2017
- Il existe déjà des démarches incitatives ou obligatoires dans certains pays (France, Allemagne, Danemark, Hollande...)
- Les autres pays appliqueront le texte proposé

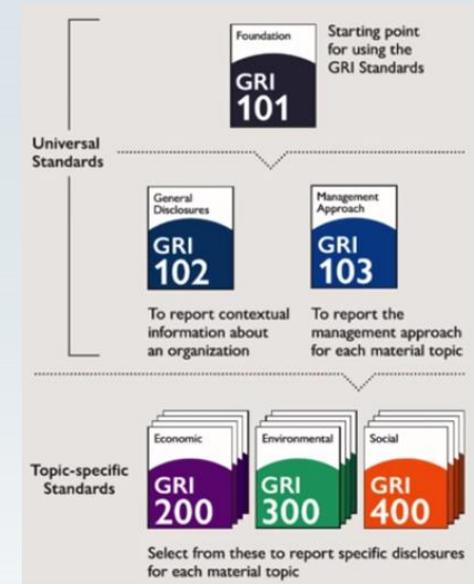
- **Enjeux**

- Mieux appréhender l'évaluation extra-financière au niveau européen
- Rendre lisible et exploitable le reporting par les parties prenantes, au niveau européen
- Mobiliser la chaîne de valeur au niveau européen

Evolutions européennes et internationales

• GRI STANDARDS

- Octobre 2016 : publication du nouveau référentiel GRI STANDARDS
 - <https://www.globalreporting.org>
 - A intégrer avant le 1^{er} juillet 2018
- Nouvelle organisation du cadre de référence
 - Nouvelle structure modulaire et interconnectée
 - Nouveau format, avec une marche à suivre simplifiée
 - Clarification des concepts
 - Plus de flexibilité et de transparence dans l'utilisation
- GRI STANDARDS et Climat : **GRI 305**



GRI 305

GRI 305: Emissions		5
1. Management approach disclosures		5
2. Topic-specific disclosures		7
Disclosure 305-1 Direct (Scope 1) GHG emissions		7
Disclosure 305-2 Energy indirect (Scope 2) GHG emissions		9
Disclosure 305-3 Other indirect (Scope 3) GHG emissions		11
Disclosure 305-4 GHG emissions intensity		13
Disclosure 305-5 Reduction of GHG emissions		14
Disclosure 305-6 Emissions of ozone-depleting substances (ODS)		15
Disclosure 305-7 Nitrogen oxides (NOx), sulfur oxides (SOx), and other significant air emissions		17

Evolutions européennes et internationales

- GRI STANDARDS : exemple du GRI 305-4 GHG emissions intensity

Disclosure 305-4 GHG emissions intensity

Reporting requirements

Disclosure
305-4

The reporting organization shall report the following information:

- GHG emissions intensity ratio for the organization.
- Organization-specific metric (the denominator) chosen to calculate the ratio.
- Types of GHG emissions included in the intensity ratio; whether direct (Scope 1), energy indirect (Scope 2), and/or other indirect (Scope 3).
- Gases included in the calculation; whether CO₂, CH₄, N₂O, HFCs, PFCs, SF₆, NF₃, or all.

2.7 When compiling the information specified in Disclosure 305-4, the reporting organization shall:

- calculate the ratio by dividing the absolute GHG emissions (the numerator) by the organization-specific metric (the denominator);
- if reporting an intensity ratio for other indirect (Scope 3) GHG emissions, report this intensity ratio separately from the intensity ratios for direct (Scope 1) and energy indirect (Scope 2) emissions.

Reporting recommendations

2.8 When compiling the information specified in Disclosure 305-4, the reporting organization should, where it aids transparency or comparability over time, provide a breakdown of the GHG emissions intensity ratio by:

- business unit or facility;
- country;
- type of source;
- type of activity.

Sélection de bonnes pratiques

Liste non exhaustive de bonnes pratiques « reporting et climat » Retours d'expérience et analyse de la thématique climat dans les rapports RSE 2015 en France

- Lien avec les **objectifs de développement durable**, notamment le 13^{ème} sur le climat
 - <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg13>
- Référence à la **norme ISO26.000** sur :
 - « **le principe de redevabilité** : il convient qu'une organisation soit en mesure de répondre de ses impacts sur la société, l'économie et l'environnement.
 - Le domaine d'action « **atténuation des changements climatiques et adaptation** »
- Expérimentation du **rapport intégré** basé sur le référentiel IIRC
- **Témoignages de parties prenantes** (ayant pris part aux analyses de matérialité)
- Promotion des enjeux climat dans la **sphère d'influence**, notamment auprès des fournisseurs et des clients (cf. Art 173)
- **Transversalité** avec d'autres sujets traités dans le rapport : biodiversité, lutte contre la pauvreté...
- Définition d'un **prix interne du carbone**
- **Lien avec des démarches territoriales** : PCEAT, SRCAE, coopération décentralisée
- Prise en compte des **indicateurs de vulnérabilité** au changement climatique dans les territoires
- Lien avec la **Stratégie Nationale Bas Carbone** et les Budgets carbone nationaux
- **Engagements chiffrés ambitieux**



Tendances et perspectives

De la maîtrise de l'information aux stratégies de durabilité

- Les analyses de matérialité se généralisent (83% du CAC 40, 55% du SBF 120)
- Le suivi stratégique au niveau des CA s'amplifie
- 70% des entreprises du CAC 40 se fixent des objectifs quantitatifs (41% du SBF120)
 - **ENERGIE / CARBONE : 1^{er} sujet sur lequel portent les objectifs des entreprises du CAC40**

Source : Observatoire de l'information extra-financière des entreprises, EY France, novembre 2016. Etude des rapports RSE 2015 du SBF 120



Tendances et perspectives

3 tendances d'ici 2025, pour le reporting extra-financier



De nouveaux formats, et de multiples sources d'information
=> *du rapport annuel à l'échange de données durables*



De nouveaux contenus, et de nouveaux focus
=> *focus sur les enjeux prioritaires dans la chaîne de valeur*



Un rôle accru pour les parties prenantes, renforcé par la disponibilité de l'information
=> *interactions en temps-réel via de multiples supports média*

Source : *The next era of Corporate Disclosure*, GRI, mars 2016.



« Les entreprises françaises n'exploitent pas assez le potentiel de l'interactivité offerte par le web et les réseaux sociaux » (ibid : étude EY, novembre 2016)

Agenda

- Accueil – Introduction (5')
- Reporting Climat : Article 173-IV de la loi TECV par Romain Poivet (15')
- Questions-Réponses (10')
- Témoignage de Jean-François Fillaut (15')
- **Questions-Réponses (10')**
- Conclusion (5')

Plus de questions :

- contact@apc-climat.fr
- jfillaut@cabinet-espere.fr
- romain.poivet@ademe.fr

Romain Poivet



Jean-François Fillaut



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

esperere

Agenda

- Accueil – Introduction (5')
- Reporting Climat : Article 173-IV de la loi TECV par Romain Poivet (15')
- Questions-Réponses (10')
- Témoignage de Jean-François Fillaut (15')
- Questions-Réponses (10')
- **Conclusion (5')**

LES WEBCONF' DE L'APCC



Des conférences en ligne d'1h pour apporter de l'information et des réponses concrètes aux questions sur la thématique carbone.

PROGRAMME – INSCRIPTIONS & REPLAY

ANNUAIRE & CARTE DES MEMBRES APCC 2015

A la recherche d'un prestataire ou d'un collègue ?



Classement par domaines de compétences & spécialités sectorielles ou regardez sur la carte qui est proche de chez vous.

CONSULTER

A Venir !

- ACT: orienter les entreprises vers une trajectoire 2°C
- Financement des starts-up de cleantech
- AFT: transport éco-responsable

A Revoir !

- Mise à jour BILAN GES réglementaire 2015
- Politique biodiversité et climat en entreprises
- Les gains carbone de l'économie circulaire
- COP21
- Critères environnementaux et carbone dans les marchés publics.
- Spécial décryptages et résultats de la COP21
- Du Bilan Carbone vers la Transition Energétique à l'échelle du site et du bâtiment
- Investissement et carbone, article 173 de la LTE
- Méthode ADEME de quantification de l'impact GES d'une action 1&2
- Influence du changement climatique sur notre alimentation future
- La résilience des entreprises face aux risques du changement climatique
- Les enjeux de l'adaptation aux changements climatiques des territoires

Votre organisation réalise des actions en lien avec le Climat, l'Énergie et l'Environnement ? Adhérez !



Pour augmenter votre **VISIBILITÉ** prospects

- **Annuaire** des Membres de l'APCC
- Intervenez sur les **événements APCC**
- **Agenda** collaboratif pour vos événements

Pour **rencontrer, échanger, collaborer** et **faire des synergies** avec vos pairs

Pour promouvoir la **QUALITÉ** des prestations et diffuser les **bonnes pratiques**. Pour montrer vos engagements en signant la **charte déontologique**

Pour avoir des **TARIFS PRÉFÉRENTIELS** et des **OFFRES PRIVILÉGIÉES** (Licence Bilan Carbone®, Formation IFC, AEF, Salon Produrable, ...)

Pour être **REPRÉSENTÉ**, pour **soutenir** les actions de **lobbyings, suivre et/ou participer** aux **évolutions législatives et techniques** (MEDDE, ADEME, ABC, Groupes de Travail, Groupes Miroirs ...)

Pour **se former, se mettre à jour, monter en compétences**

Pour recevoir les **infos de l'APCC**, de nos partenaires, des **appels d'offres**, la **newsletter** de l'APCC, les nouveaux **partenariats et services en constante évolution**, les **opportunités** à ne pas manquer, le tout régulièrement dans votre boîte mail



L'APCC recherche ses futurs partenaires et sponsors

- *Portées par l'APCC en partenariat avec l'ADEME, les Webconf' et les Journées Régionales ou Nationales sont des initiatives ouvertes et positives.*
- *L'objectif consiste à rassembler entreprises, collectivités, scientifiques et citoyens lors de webinaires thématiques ou de conférences, à promouvoir les bonnes pratiques et partager les connaissances autour de solutions concrètes et innovantes.*



Acteurs de la Transition Énergétique, après le succès de la COP21, Rendez-vous visibles et contribuez avec nous au développement de la prise en compte des problématiques climatique, énergétique et environnementale dans les stratégies et politiques des organisations. Diffusons les bonnes pratiques et les solutions concrètes, collectives et innovantes !

Restons en contact :

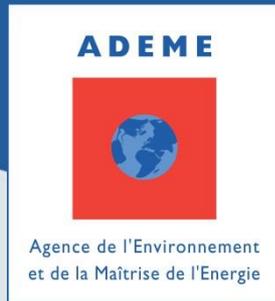
www.apc-climat.fr

contact@apc-climat.fr



@APCClimat

Votre avis est important pour nous -> merci de répondre à notre petit sondage en fin de session



ENERGIE FOSSILE
EXPERTISE
ANALYSE



Mercredi 14 Décembre 2016

Merci pour votre attention!

